



SHINE-UP Poli à meubles au citron

HMIS		NFPA	Protection individuelle
Santé	1	1	None / Aucune / Ninguno
Inflammabilité	2	3	
Danger physique / Instabilité	0	0	

Numéro de révision: 0

Date de révision: 2012-03-05

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du produit: SHINE-UP Poli à meubles au citron

Code MSDS: MS0301085
Code du produit: 5765571
Utilisation recommandée: Entretien des meubles.

Producteur, importateur, fournisseur: Siège social au Canada
 Diversey - Canada
 2401 Bristol Circle
 Oakville, Ontario L6H 6P1
 Phone: 1-800-668-3131

Siège social aux États-Unis
 Diversey, Inc.
 8310 16th St.
 Sturtevant, Wisconsin 53177-1964
 Phone: 1-888-352-2249
 Adresse Internet pour les fiches signalétiques :
 www.diversey.com

Téléphone en cas d'urgence: 1-800-851-7145 (U.S.); 1-651-917-6133 (Int'l)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours
 ATTENTION. PEUT IRRITER MODÉRÉMENT LES YEUX.

Principales voies entree: Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation.
Contact avec les yeux: Peut irriter modérément les yeux.
Contact avec la peau: Aucun à notre connaissance.
Inhalation: Aucun à notre connaissance.
Ingestion: Aucun à notre connaissance.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant(s)	CAS #	% en poids	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 Cutanée	CL50 Inhalatoire
Alcoylé léger au naphtha pétrolier	64741-66-8	5 - 10%	7000	>2000 mg/kg	>5.04 mg/L (4 h)
Nitrogen	7727-37-9	0.1 - 1.5%	5000	Non disponible	Non disponible

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement à grande eau . Si une irritation apparaît, consulter un médecin.
Contact avec la peau: Rincer abondamment à l'eau.
Inhalation: Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Ingestion: Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Conditions médicales aggravées: Aucun à notre connaissance

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
Dangers spécifiques: Aérosol - Récipients pouvant exploser à l'approche d'une source de chaleur importante . Aérosol de niveau 1, code NFPA 30B.
Risques Inhabituels Aucun à notre connaissance

Méthodes particulières d'intervention: Vaporiser d'eau pour garder au froid les contenants exposés au feu.

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles: Enlever toute source d'inflammation. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Méthodes de nettoyage: Méthodes de nettoyage - déversement important. Éliminer toutes les sources d'ignition. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Recueillir la matière et la mettre dans des récipients appropriés pour élimination. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Éviter le contact avec les yeux. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

Stockage:

Aérosol de niveau 1, code NFPA 30B. Protéger du gel . Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:

Aucune ventilation particulière requise Ventilation adéquate du local

Protection individuelle

Protection des yeux: Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Protection des mains: Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
Protection de la peau et du corps: Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire: Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation .
Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État de la matière: aérosol

Aspect: aérosol liquide visqueux

Densité: 0.955

Densité gazeuse: Pas d'information disponible

Point/intervalle d'ébullition: indéterminé

Température de décomposition: indéterminé

Solubilité: insoluble

Solubilité dans d'autres solvants: Pas d'information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible

phosphore élémental : 0.00 % by wt.

pH: 8.0

Portée de la flamme (centimètres) : 0

Limites d'explosivité: supérieure: indéterminé **inférieure:** indéterminé

Masse volumique apparente: Pas d'information disponible

Vitesse d'évaporation Pas d'information disponible

Couleur: **Turbidité** Opaque **primaire** Blanc cassé

Odeur: primaire Citron

Point/intervalle de fusion: indéterminé

Température d'auto-inflammation: Pas d'information disponible

Densité: 8.34 lbs/gal 1 Kg/L

Point d'éclair: 99 °F 37.0 °C

Viscosité: Pas d'information disponible

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): 10.7 % *

pH de la solution diluée 8 @ RTU

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité:

Le produit est stable

polymérisation:

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Produits de décomposition dangereux:

La décomposition thermique peut conduire à la libération de gaz et de vapeurs irritants. des oxydants forts.

Matières à éviter:

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	Oral(e) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg. Cutanée Toxicité orale exprimée en DL50 > 2000 mg/kg .
Information sur les composants:	Voir la Section 3
Toxicité chronique:	Aucun à notre connaissance
Effets spécifiques	
effets cancérogènes:	Aucun à notre connaissance
effets mutagènes:	Aucun à notre connaissance
Toxicité pour la reproduction:	Aucun à notre connaissance
Effets sur l'organe-cible:	Aucun à notre connaissance

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information environnementales donnée non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus / produits non utilisés:

Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b 4)). Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA Non réglementé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: Veuillez vous reporter à la bibliothèque HAZMAT (MATDANG - matières dangereuses) de Diversey sur le site Web <http://naextranet.diversey.com/dot> pour obtenir des renseignements à jour sur l'expédition

Déscription du connaissance LTD. QTY.

IMDG Bill of Lading Description: UN1950, Aerosols, 2.2, Ltd. Qty.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDL).

Réglementation des É.-U.

Proposition 65 de la Californie: Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie

RIGHT TO KNOW (RTK)

Composant(s)	CAS #	Loi ma du droit de savoir:	Liste droit- de-savoir de new jersey:	Liste de droit de savoir de pennsylvanie:	RIRTK:
Silicone	63148-62-9	-	-	-	-
Alcoylé léger au naphtha pétrolier	64741-66-8	-	-	-	-
Nitrogen	7727-37-9	X	X	X	-
Eau	7732-18-5	-	-	-	-

CERCLA/ SARA

Catégories de risque en vertu de la loi SARA, section 311/312

Immédiat	-
Différée	-
Feu:	X
Réactivité	-
Décompression soudaine	X

Canada

Catégories de risque du SIMDUT : A gaz comprimé



16. AUTRES INFORMATIONS

Cause de la révision:

Sans objet

Préparé par:

NAPRAC

Conseils supplémentaires:

- Contient un parfum additionné - voir la description précise sous la rubrique " Odeur " de la Section 9.
- Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement concernant les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement concernant les produits contrôlés

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.